

Les liaisons douces



L'aménagement de liaisons douces constitue pour toutes les communes une opportunité pour proposer aux habitants d'autres alternatives aux déplacements en voiture.

Que ce soit pour des liaisons utilitaires ou pour les loisirs, favoriser les déplacements doux, c'est participer au respect de l'environnement, à la bonne santé des habitants et au maintien d'un cadre de vie agréable.



Laisser un espace libre entre deux maisons d'habitation peut être très utile pour aménager une venelle et relier deux quartiers entre eux.
Tournois



Les aménagements récents intègrent dès leur conception d'ensemble des circulations douces. C'est ici le cas dans un lotissement à Chaingy ou dans la zone d'activités d'Epieds-en-Beauce.



En Beauce les chemins ruraux peuvent être utilisés comme lieux de promenade.
Coinces

Les liaisons douces doivent être agréables, sécurisées. Le revêtement, la signalétique et l'éclairage doivent être adaptés.

La largeur de la voie

Il n'y a pas de largeur réglementaire pour les liaisons douces. Pour les pistes cyclables, le Certu recommande 2,5 m de large et pour les cheminements piétons, leur largeur minimum est de 1,4 m (accessibilité).
Le choix doit se faire en fonction :

- De la sensibilité paysagère du site. Plus la voie est large, plus son impact visuel est important. La voie peut serpenter pour mieux s'intégrer au site (présence de relief, d'arbres,...)
- De la fréquentation. Si elle est trop importante, il faudra séparer le flux des cyclistes et celui des piétons.

- 1 Avenue du Château à Chevilly
- 2 Aménagement paysagé d'une voie douce
- 3 Chaingy, lotissement de la Groupe
- 4 Zone d'activités Epieds-en-Beauce

Le revêtement de la voie

Le choix du revêtement doit tenir compte à la fois du respect de la qualité patrimoniale du site, des usages de la liaison et de son entretien, et sa pérennité dans une logique de développement durable. On cherchera à privilégier l'utilisation de matériaux locaux et de revêtements, mais lisses pour les pistes cyclables.